

VisaeVM™

Certification de la Visite Médicale - Formation des visiteurs médicaux (VisaeVM)



Formation
e-learning

3 h 30 min

Code : VVM7

Public concerné

Pharmaciens responsables, responsables affaires réglementaires ou responsables RH, répondez à l'obligation de formation de vos visiteurs médicaux.

Configuration

Systèmes d'exploitation (a minima) : Windows 10

Processeur (a minima) : Pentium Core i5

Mémoire (a minima) : 4 à 8 Go en fonction du système

Navigateurs : Edge, Firefox, Chrome (v88 et suivant),
Safari (v9 et suivant).

Activer les cookies de session sur les postes utilisateurs.

La formation est adaptée aux formats mobile et tablette.

Conditions tarifaires

Pas de frais d'ouverture de compte.

Coût annuel de connexion nominative aux 7 modules réglementaires:

320€ HT par salarié apprenant.

+ Coût passation de l'évaluation des 7 modules :

15€ HT par salarié apprenant.

Informations complémentaires

Prérequis : AUCUN.

Évaluation par QCM effectuée post-formation sur plateforme informatique. Remise d'une attestation de formation et communication des résultats.

Formation personnalisable au vu des attentes et/ou des spécificités de votre entreprise.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour étudier ensemble les modalités requises

Vous disposez de vos propres modules scientifiques ?

Pourquoi ne pas les intégrer dans votre plateforme VisaeVM™ ? Nous les intégrons et nous chargeons de créer l'évaluation en double aléatoire.

LES



- **Une formation respectant le référentiel.** Les sept thèmes réglementaires requis par la Charte sont traités dans VisaeVM™
- **Un apprentissage à distance.** Vos chargés d'information suivent la formation où et quand ils le souhaitent
- **Une formation qui repose sur une pédagogie éprouvée :** plateforme épurée et facile d'utilisation, contenus didactiques variés (animations, textes, schémas, glossaire, quiz récapitulatifs), interactivité...
VisaeVM™ est une formation conçue pour les chargés d'information. L'Ifis a capitalisé sur les retours et questionnements des visiteurs médicaux formés afin d'offrir une expérience d'apprentissage optimum
- **La possibilité de tester l'outil dans son intégralité, sans obligation d'achat.** Pharmaciens responsables, évaluez la pertinence des contenus en amont de toute souscription
- **Une formation sur mesure.** Des modules intégrant vos spécificités et pratiques internes peuvent être créés
- **Une installation rapide.** La formule standard de VisaeVM™ est disponible dans un délai de 72 h, quel que soit le nombre de personnes à former
- **Des contenus réglementaires mis à jour en continu** au vu de l'actualité

Les 7 thèmes réglementaires à portée de clics

Pour certifier les connaissances de vos chargés d'information. Cette attestation est obligatoire en vue de l'obtention de leur carte professionnelle, et donc, pour l'exercice de leur activité.

Pour garantir la délivrance d'une information de qualité auprès des professionnels de santé. VisaeVM™ est conforme au référentiel d'information par démarchage ou prospection établi par la Haute Autorité de Santé.

80 laboratoires ont fait confiance à VisaeVM™, soit plus de 9 750 visiteurs médicaux formés !
99 % des utilisateurs renouvellent chaque année leur certification avec VisaeVM™.

Qu'est-ce qu'une formation en e-learning ?

Formation dématérialisée et asynchrone, elle permet de dispenser des programmes via une plateforme numérique et interactive de type LMS (Learning Management System). La conception des modules est réalisée par nos ingénieurs pédagogiques en association avec nos graphistes. L'objectif est de favoriser l'assimilation des connaissances avec l'utilisation de différents outils tels que des vidéos, des documents à consulter, des liens, des animations et des auto-quiz en cours de parcours.

- De suivre la formation au moment et dans le lieu qui leur convient le mieux
- De revenir à leur guise sur des points importants, mal compris ou mal assimilés
- De vérifier leurs connaissances grâce à des questionnaires d'évaluation
- De télécharger leur attestation d'assiduité

Elle a pour avantage vis-à-vis de l'entreprise :

- De répondre immédiatement aux besoins de formation
- De mettre à niveau les nouveaux arrivants
- De libérer les formateurs internes pour des thématiques plus pointues
- De réduire les temps d'absence des salariés pour formation
- D'économiser les coûts annexes de la formation
- De décliner certains contenus e-learning en plusieurs langues (nous consulter)

Vos contacts



Christel Baty
01 84 76 14 84
c.baty@ifis.fr



François Mège
01 85 76 18 77
f.mège@ifis.fr

Programme

Vous souhaitez savoir comment se formeront vos visiteurs médicaux ou vos prestataires externes avec VisaeVM™ ?

Le parcours s'effectue en 4 étapes :

- **Identification des besoins de formation de vos collaborateurs**
- **Actions de formation selon les besoins identifiés précédemment**

Ces actions portent sur les thèmes cités par la Charte : le médicament, ses modalités de prise en charge, la pharmacovigilance, la déontologie, la publicité, la charte et la certification et l'organisation du système de soins.

VisaeVM™ permet aux pharmaciens responsables de suivre l'évolution des apprenants durant tout leur parcours de formation.

• Évaluation des connaissances sur 140 questions

Après la formation initiale, vos visiteurs médicaux s'évaluent en ligne, directement sur VisaeVM, en double aléatoire (l'ordre des questions et des réponses change à chaque test).

• Seconde évaluation

vos collaborateurs effectuent des simulations de visites en ligne.

Contexte

VisaeVM constitue une solution de certification souple et adaptable à vos besoins. Il ne vous reste plus qu'une alternative : la tester !

Conformément au référentiel de certification de connaissance en visite médicale, vos chargés d'information doivent valider leurs connaissances sur **7 thèmes réglementaires** :

- Le médicament : ce module présente les caractéristiques de la « spécialité pharmaceutique ».
- Les modalités de prise en charge du médicament : Ce module décrypte les processus d'inscription de votre produit sur la liste des médicaments remboursables par la sécurité sociale.
- La pharmacovigilance : ce module présente le fonctionnement et les processus liés au système de vigilance des médicaments mis sur le marché.
- La loi anti-cadeaux et la transparence des liens.

- La publicité : ce module réalise une revue des pratiques autorisées en matière de publicité.
- La charte et la certification : vos pratiques de démarchage ou de prospection doivent respecter une charte d'information.
- L'organisation du système de soins : le système de soins français s'articule autour d'un double objectif : lutter contre la maladie et assurer la protection sociale.

Son organisation s'appuie sur différentes composantes présentées dans ce module.

Le module en images

